

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 12 avril 2021**  
~~~~~

BUDGET ANNEXE RÉGIE EAUX USÉES (EU) 2020
AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 12 avril 2021 à 16h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 1 avril 2021.

Étaient présents ou représentés

M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Marc ISURE, M. José MARTINEZ, Mme Marie-Françoise NACHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILLOING, M. Jean-Claude CROS - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Nicole MORERE à M. Olivier SERVEL, Mme Jocelyne KUZNIAK à M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER à M. Henry MARTINEZ, M. Gilles HENRY à M. Jean-Pierre PUGENS, M. Daniel JAUDON à M. José MARTINEZ, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, M. David CABLAT à M. Jean-Claude CROS.

Excusés

Absents

M. René GARRO, Mme Agnès CONSTANT, M. Robert SIEGEL, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 37	Votants : 44	Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0
-------------	---------------	--------------	---

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants applicables aux EPCI par le jeu des articles L5211-36 et R.5211-13 ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2552 en date du 12 avril 2021 approuvant le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe régie EU ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

CONSIDERANT que la section de fonctionnement du compte administratif 2020 a été arrêtée avec un déficit cumulé de 1 016 784,46 € et la section d'investissement avec un excédent cumulé de + 2 072 742,62€ (résultats de clôture),

CONSIDERANT que les restes à réaliser 2020 s'élèvent à 1 338 861,62 € en dépenses d'investissement et 0 € en recettes d'investissement,

CONSIDERANT que la section d'investissement affiche donc un résultat de clôture avec restes à réaliser de + 733 881,00€,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- D'affecter la totalité du déficit de fonctionnement 2020 en report à la section de fonctionnement 2021 au compte 002 en dépense soit un montant de 1 016 784,46 €.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2553 le 19 avril 2021

Publication le 19 avril 2021

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 19 avril 2021

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20210412-2942-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes

Jean-François SOTO

RESULTATS - BA ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT	2019	2020
Dépenses Mandatées	3 839 600,61 €	3 206 439,83 €
Recettes Réalisées	3 692 116,31 €	1 648 479,90 €
Résultat exercice	-147 484,30 €	-1 557 959,93 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (002)	688 659,77 €	541 175,47 €
Résultat de fonctionnement à affecter	541 175,47 €	-1 016 784,46 €

INVESTISSEMENT EXECUTION		
Dépenses mandatées	3 834 398,05 €	3 531 349,92 €
Déficit-excédent d'exécution exc N-1 (001)	1 410 613,92 €	2 005 647,96 €
Recettes réalisées	4 429 432,09 €	3 598 444,58 €
Solde d'exécution Investissement	2 005 647,96 €	2 072 742,62 €
REPORTS		
Total dépenses reportées	2 435 677,39 €	1 563 500,20 €
Total recettes reportées	1 420 710,63 €	0,00 €
Solde des reports	-1 014 966,76 €	-1 563 500,20 €
	<i>dt emprunt</i>	<i>dt emprunt</i>
	0,00 €	0,00 €

Besoin de financement	0,00 €	0,00 €
------------------------------	---------------	---------------

Affectation au compte 1068	0,00 €	0,00 €
-----------------------------------	---------------	---------------

Résultat reporté cpte 002 exercice N+1	541 175,47 €	-1 016 784,46 €
---	---------------------	------------------------